



Verband Schweizerischer Schützenveteranen
Association suisse des tireus vétérans
www.vssv-astv.ch

Règlement du championnat suisse individuel des vétérans pistolet à air comprimé 10m CSIV-PAC (tir bras franc) et CSIV PAC A (tir sur appui) – tour à domicile et finale

I. TOUR A DOMICILE

1. Bases

Le présent règlement est basé sur l'article 1 des Prescriptions Générales de Tir de l'ASTV (PGT-ASTV) et sur le document de la FST Règles techniques Pistolet, Tir sur appui (RTP-TA, 01.10.2021).

2. Publications

Le concours est publié dans l'organe officiel « Le Vétéran Suisse », ainsi que sur notre page internet.

3. Réalisation

3.1 Ce championnat a lieu chaque année.

3.2 Il comprend une phase préliminaire à domicile et une finale.

3.3 Le tir à domicile est effectué au sein de la société du tireur, entre le 15 novembre et fin janvier.

4. Droit de participation

4.1 Ont le droit de participer à ce championnat tous les vétérans qui sont membres d'une association cantonale ou régionale de l'ASTV.

4.2 Chaque membre n'a le droit de tirer le CSIV-PAC et le CSIV PAC A qu'une seule fois par saison.

4.3 En cas de qualification pour les deux finales, le tireur doit indiquer dans quelle discipline il veut se présenter.

5. Inscriptions

5.1 L'ASTV met à disposition les feuilles de stand, les étiquettes de contrôle ainsi que les cartes-couronnes.

5.2 Les associations cantonales, régionales et les sous-associations commandent le matériel dès le 15 octobre via le portail électronique des tireurs.

6. Finance

Les frais de participation s'élèvent à CHF 20.00, dont CHF 5.00 restent à disposition de l'association cantonale ou régionale.

Les frais de participation sont obligatoires et ne peuvent pas être modifiés.

7. Programme

| Dis-tance | Position | Cible | Coups d'es-sai | Concours |
|-----------|--|---|--|---|
| 10 m | Debout, à une main, bras franc | PAC FST selon normes ISSF numérotation continue ou affichage électronique | Libres, doivent être tirés avant la première passe | 40 coups en 4 passes de 10 coups, coup par coup, 2 coups par cible. Les 40 coups doivent être tirés le même jour. |
| 10 m | Debout, sur appui, à une main. SV et VH aussi en position assise sur appui | PAC FST selon normes ISSF, numérotation continue, ou affichage électronique | Libres, doivent être tirés avant la première passe | 30 coups en 3 passes de 10 coups, coup par coup, 2 coups par cible. Les 30 coups doivent être tirés le même jour. |

8. Feuilles de stand, cibles et signatures**8.1 Matériel et documents de compétition**

L'ASTV met à disposition les feuilles de stand, les formulaires de rapport et de décompte ainsi que les cartes-couronnes.

8.2 Cibles et étiquettes de contrôle

Les étiquettes doivent être collées par le tireur avant le concours dans le centre, au dos de ses cibles. L'estampille de contrôle doit être collée sur une feuille de stand adaptée à l'imprimante ou doit être collée sur le rouleau de papier de manière à ce que l'estampille soit imprimée et devienne ainsi oblitérée. La position de l'estampille n'est pas importante, l'essentiel est qu'elle soit imprimée.

8.3 Renvoi / décompte

Le retour des feuilles de stand et des cibles doit être fait par le fonctionnaire CSIV jusqu'au 31 janvier. Une rentrée tardive ne sera plus prise en considération pour la finale. La participation à la finale doit être cochée sur la feuille de stand.

Si le tour à domicile n'a pas été tiré, il y a lieu de retourner, au moyen de l'enveloppe-réponse, la feuille de stand vierge avec les autocollants, respectivement l'estampille de contrôle, sinon la finance de participation est à verser.

8.4 Signatures

Les feuilles de stand doivent être signées par le tireur et par le chef de tir de la section.

9. Munition

La munition est à la charge du tireur.

10. Classement

Le total des 40/30 coups de compétition détermine le rang. En cas d'égalité de points, appui par :

1. la meilleure dernière passe
2. le nombre de coups profonds
3. l'âge le plus élevé

11. Distinction

| Position | CC ASTV à Fr. 10.00 | | |
|---|---------------------|-------------|-------------|
| | V | SV | VH |
| Debout, à une main, bras franc | 340 et plus | 330 et plus | 310 et plus |
| Debout sur appui, à une main SV et VH aussi en position assise sur appui | 270 et plus | 265 et plus | 250 et plus |

II. FINALE**12. Condition**

La finale n'a lieu que si, sur le plan suisse, au moins 50 participants ont tiré le tour de qualification à domicile.

13. Date

La finale a lieu le dernier samedi de février, dans un lieu central.

14. Participants

Les 20 meilleurs classés de chaque catégorie du tour à domicile seront personnellement invités.

15. Programme

Préparation : Temps de préparation de 3 minutes, dès l'annonce

Programme : Debout, à une main, bras franc :

40 coups en 4 passes de 10 coups, en 75 minutes, inclus les coups d'essai

Debout sur appui, à une main, SV et VH aussi en position assise sur appui :

30 coups en 3 passes de 10 coups en 55 minutes, inclus les coups d'essai

16. Munition

La munition est fournie par le tireur.

17. Classement

Le total des coups de la finale détermine le rang. En cas d'égalité de points, appui par :

1. Valeurs des coups de la finale en arrière
2. le nombre de coups profonds
3. l'âge le plus élevé

III. GRANDE FINALE POUR LE TITRE**18. Participants**

Les 8 meilleurs tireurs de chaque catégorie sont qualifiés pour la grande finale.

19. Programme de tir

Préparation : 3 minutes de temps de préparation, dès l'annonce

Coups d'essais : 7 minutes, nombre illimité

Programme : 10 coups, 75 sec/coup, commandés individuellement

20. Classement

Le total du résultat de la grande finale détermine le rang. En cas d'égalité de points, appui par :

1. Valeurs des coups de la finale en arrière
2. L'âge le plus élevé

21. Distinction

Tous les participants à la finale reçoivent une CC ASTV à Fr. 10.--. Médailles d'or, d'argent et de bronze pour les trois premiers classés. En cas d'égalité de points pour le troisième rang, les tireur concernés reçoivent également la médaille de bronze.

22. Proclamation des résultats

Elle a lieu juste après la grande finale.

IV. GENERALITES**23. Infractions et réclamations**

Selon l'article 13 des prescriptions générales de tir de l'ASTV (PGT-ASTV).

24. Dispositions finales

Le présent règlement a été approuvé par la conférence des présidents le 14 novembre 2024 et entre en vigueur le 01.10.2024 avec effet rétroactif. Tous les règlements antérieurs concernant le Championnat suisse individuel des vétérans au pistolet à air comprimé (CSIV PAC et CSIV PAC A) sont abrogés et remplacés par le présent règlement.

Wettswil / Bubikon, 13.06.2024

Le président de la CT de l'ASTV : *Martin Landis*

Le secrétaire de la CT de l'ASTV : *Beat Laubscher*